

Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

# Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

SOCIAL

01

TRANSPORT

07

ADMINISTRATION

07

RURAL

03

### CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armp.cm. Web:www.armp.cm

### CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2215

31 Décembre 2020

31 December 2020

5:50 PM/17H:50

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél. (\*): ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

Montant(en chiffres) (\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



**SOMMAIRE****# RESUME DES CONSULTATIONS**

<b>1</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">25/AONO/ADC/CIPM/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 25/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 30/12/2020 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'INSTALLATION DES GROUPES DE CLIMATISATION DANS LA SALLE LIVRAISON BAGAGES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN. FINANCEMENT : SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A.IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN EXERCICE 2020, LIGNE 23441601
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	20-01-2021

<b>2</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">06/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 06/ DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT À BANYO COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.
	<b>Nature de prestation</b>	Bâtiments et Equipements Collectifs
	<b>Date de cloture</b>	21-01-2021

<b>3</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">009/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28 DEC 2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 009/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28 DEC 2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE, EQUIPE DE (02) ABREUVOIRS (01 PETIT BETAÏL+01 GROS BETAÏL) DANS LA LOCALITE DE BANYO COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT : PRODEL/COMMUNE DE BANYO
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	22-01-2021

<b>4</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">07/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 07/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 TRAVAUX DE MATERIALISATION DE PISTES A BETAÏL DANS LA COMMUNE DE BANYO, LOT 1 : MAYO KELELE-SAMBOLABO (25KM), LOT 2 : 2E POINT D'ABREUVEMENT MAYO FOROU NGOUM (10KM), LOT 3 : AIRE DE PATURAGE DE NGOUM FOULBE (10KM), DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.
	<b>Nature de prestation</b>	Routes et Infrastructures Routières
	<b>Date de cloture</b>	21-01-2021

<b>5</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">008/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28/12/20</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 008//DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28 DEC 2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 DCELLULES DANS LES LOCALITES DE MBAMTI KATARKO ET MAYO FOROU, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUAFINANCEMENT : PRODEL/COMMUNE DE BANYO
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	28-12-2020

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>6</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">023/DDC/C-MH/CIPM-AI/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DEMANDE COTATION N°023/DDC/C-MH/CIPM-AI/2020 DU 21/12/2020 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PASTORAUX EQUIPES DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS CERTAINES LOCALITES A FORT POTENTIEL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA:• LOT 1 :AIRE DE PATURAGE DE GUERETE• LOT 2:AIRE DE PATURAGE D'OURO GARGA/SABONGARI• LOT 3 :AIRE DE PATURAGE DE BANGLI/BLAMOUSSA COMMUNE DE MAYO HOURNA/PRODEL</p> <p><b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures</p> <p><b>Date de cloture</b> 11-01-2021</p>
----------	---

<b>7</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">024/DDC/C-MH/CIPM-AI/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/DDC/C-MH/CIPM-AI/2020 DU 21/12/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (3) PARCS D'INTERVENTION ZOO-SANITAIRE DANS CERTAINES LOCALITES A FORT POTENTIEL PASTORAL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA :LOT 1 : AIRES DE PATURAGE DE MAYO HOURNA CENTRE ET DE KOSKARILOT 2 : AIRE DE PATURAGE D'OURO ARDO</p> <p><b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures</p> <p><b>Date de cloture</b> 11-01-2021</p>
----------	--

<b>8</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">025/DDC/CA1H/C/PM/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> AVIS DE CONSULTATION DE DOSSIER DEMANDE DE COTATIONN°025/DDC/C.MH/CIPM/2020 DU 22/12/2020 POUR LA MATÉRIALISATION DE 42 KM DE PISTES À BÉTAIL DANS CERTAINES LOCALITÉS À FORT POTENTIEL PASTORAL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD</p> <p><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières</p> <p><b>Date de cloture</b> 12-01-2021</p>
----------	---

<b>9</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">026/DDC/C.MH/CCPM-AI/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> AVIS DE CONSULTATION DE DOSSIER DEMANDE DE COTATIONN°026/DDC/C.MH/CCPM-AI/2020 DU 22/12/2020 POUR LA MATERIALISATION/BORNAGE DE 30 KM LINÉAIRES AUTOUR DE 1 AIRE DE PÂTURAGE DE BLAMOUSSA, COMMUNE DE MAYO HOURNA</p> <p><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières</p> <p><b>Date de cloture</b> 12-01-2021</p>
----------	--

<b>10</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">048/C/QC/ DG/DAC/DMG/SMP/2020 DU 30/12/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 048/C/QC/ DG/DAC/DMG/SMP/2020 DU 30/12/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CAMAIR-CO/CIPM/2020 DU 24/11/2020 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (CAMAIR-CO).</p> <p><b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	--

<b>11</b>	<p><b>Reference</b> <a href="#">COMMUNIQUE N° 09</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 09 DU 30 DÉCEMBRE 2020PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNERAIRES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021</p> <p><b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p>
-----------	--

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

**12**

Reference [COMMUNIQUE N° 10](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 10 DU 30 DÉCEMBRE 2020PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) POUR LES EXERCICES 2021-2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

**13**

Reference [COMMUNIQUE N° 09](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 09 DU 30 DÉCEMBRE 2020PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNERAIRES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

**14**

Reference [COMMUNIQUE N° 10](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 10 DU 30 DÉCEMBRE 2020PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) POUR LES EXERCICES 2021-2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

**15**

Reference [606/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°606/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 09 DECEMBRE 2020PORTANT ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS A LA CONSULTATION DE GRE A GRE N° 72/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020 DU 07 OCTOBRE 2020 POUR LA FOURNITURE EN URGENCEDE 450 CITERNES DE 5000 LITRES EN NEUF (09) LOTS.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

**16**

Reference [602/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°602/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/ DU 09 DECEMBRE 2020PORTANT ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS A LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ N° 69/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

**17**

Reference [N° 7197/DG/APN/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N° 7197/DG/APN/2020 DU 30 OCTOBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) POUR LES EXERCICES 2021-2022

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

<b>18</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">N°7196 /DG/APN/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°7196 /DG/APN/2020 DU 30 DÉCEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE-EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNÉRAIRES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>19</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">626/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°626/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 21 DECEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS A LA CONSULTATION DE GRE A GRE N° 71/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020 DU 07 OCTOBRE 2020 POUR LA FOURNITURE EN URGENCE DE 9 100 CARTONS DE SAVONS ET 6 000 GELS HYDROALCOOLIQUES EN QUATORZE (14) LOTS.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>20</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0007/MINADER-MINEPIA/ASGIRAP/CSPM/CN/2020</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°0007/MINADER- MINEPIA/ASGIRAP/CSPM/CN/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRES LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME D'APPUI À LA SÉCURISATION ET À LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES AGROPASTORALES AU NORD CAMEROUN (C2D/ASGIRAP) COMMUNIQUE :
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>21</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">ADDITIF N°008</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	ADDITIF N°008 RELATIF A LA REGULATION DU DAO N° 006 (BIS) /AONO/C-KBDO/SG/ CIPM/2020 DU 26 OCTOBRE 2020 EN POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES ARTERES DE LA VILLE DE KOBDOMBO PAR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CENT (100) LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE EN PROCEDURE D'URGENCE
	<b>Nature de prestation</b>	Autres Infrastructures
	<b>Date de cloture</b>	N/A

# AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 25/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 30/12/2020 POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'INSTALLATION DES GROUPES DE CLIMATISATION DANS LA SALLE LIVRAISON BAGAGES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN.  
FINANCEMENT : SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN S.A. IMPUTATION : BUDGET DE LA SOCIETE AEROPORTS DU CAMEROUN EXERCICE 2020, LIGNE 23441601**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
23441601

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le souci de garantir une meilleure qualité de l'exécution des travaux d'installation des groupes de climatisation de l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, suivant les normes et les règles de l'art, et dans les conditions de sécurité exigées, le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National ouvert pour la Maitrise d'œuvre desdits travaux.

Les travaux devant faire l'objet de contrôle qualité, de suivi et de surveillance sont :

1. La dépose et repose soignée des faux-plafond existants de modèle Luxalon et tous travaux y afférents ;
2. La mise en œuvre des recommandations de l'EISA (Etude d'Impact des Travaux sur la Sécurité de l'Exploitation Aéroportuaire) ;
3. La fabrication de tous les supports pour la pose des équipements et des conduits ;
4. La reprise de l'étanchéité pour les traversées de la dalle ;
5. La fourniture, pose, raccordement et protection des équipements de climatisation ;
6. La réalisation de tous les travaux d'essais et de mise en route ;
7. La formation des techniciens de maintenance.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent appel d'offres comprennent :

- L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination des actions rentrant dans l'exécution des travaux attendus, avec en amont la validation de l'ensemble du dossier d'exécution préparé par l'entreprise des travaux ;
- Le suivi et le contrôle technique permanent de la qualité des travaux, de la sécurité du chantier, et de l'hygiène environnementale du site des travaux conformément aux prescriptions techniques du marché et des lois y relatives en vigueur au Cameroun.

Il s'agira de procéder à :

- La validation des essais et de la mise en service des équipements.
- La vérification du dossier d'exécution des travaux au regard des normes, de l'ensemble des Documents Techniques Unifiés (DTU), et du CCTP du marché des travaux, en s'assurant aussi que l'étude complémentaire menée par l'entreprise pour la réalisation du dossier d'exécution des travaux n'est pas une simple reproduction par calquage ;
- Le suivi de l'exécution des travaux conformément au Cahier des Clauses Techniques et des plans approuvés ;
- Le contrôle de la qualité et de la mise en œuvre des équipements et des produits ;
- La rédaction des rapports mensuels sur la qualité d'exécution des travaux et de leur état d'avancement, y compris toutes les difficultés rencontrées et les solutions envisageables pouvant contribuer à la parfaite exécution des travaux ;
- L'organisation des réunions de chantier et la rédaction des procès-verbaux de réunions ;
- La tenue permanente du journal de chantier contradictoirement signé avec l'entreprise des travaux ;
- La participation à la réception des travaux après leur achèvement.

Les détails sont contenus dans les Termes de Référence (TDR).

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables pour les travaux est de **Dix-huit (18.000.000) millions de F CFA, TTC.**

## 4. Allotissement

Les prestations sont constituées en un seul lot.

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux cabinets ou Bureaux d'Etudes Techniques (BET) installés en République du Cameroun, et spécialisés dans le suivi et le contrôle qualité des travaux d'installation des groupes de climatisation.

## 6. Financement

Les prestations, objet du présent appel d'offres, seront financées par le budget de la société Aéroports Du Cameroun S.A., exercice 2020, ligne 23441601.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule **des Marchés** de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02, postes 335/359, (porte 0104), dès publication du présent avis.**

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., sis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, Tél. 222 23 36 02, postes 359/335, dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA** dans le compte intitulé « CAS – ARMP », ouvert à la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), agences (Yaoundé-Agence centrale, Douala-Bonanjo, Limbe, Buea, Dschang, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Bamenda, Ngaoundéré, Garoua et Maroua).

## Visite du site

Pour une meilleure appréciation des prestations à effectuer, il est prévu une visite guidée des soumissionnaires dont la date est fixée **au 14/01/2021 à partir de 11 heures** ; lieu de rencontre : secrétariat du Directeur de l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont **un (01) original et six (06) copies** marqués comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A. au plus tard le **20/01/2021 à 13 heures** ; et devra porter la mention :

**Appel d'Offres National OUVERT N°25/AONO/ADC/CIPM/2020 DU 30/12/2020  
POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'INSTALLATION DES GROUPES DE CLIMATISATION DANS  
LA SALLE LIVRAISON BAGAGES DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN.**

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

## 10. Délai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de cinq **(05) mois**. Il représente la durée des travaux de quatre (04) mois et un mois supplémentaire pour l'élaboration du rapport final.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère camerounais chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant d'un **quatre cent mille (400 000) FCFA** et valable pendant cent vingt (120) jours.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère camerounais chargé des Finances.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance, agréée par le Ministère chargé des Finances.

### 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres administratives et techniques aura lieu le **20/01/2021 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun S.A., dans le bureau de la Commission sis à l'aérogare passagers de Yaoundé-Nsimalen.

Ultérieurement, seront ouvertes les offres financières des soumissionnaires qui auront obtenu une note technique suffisante.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés peuvent assister à cette séance ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée** et ayant une parfaite connaissance du dossier dont elle a la charge.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires dont les notes techniques obtenues sont au moins égales à 80% de l'ensemble des critères essentiels.

### 14. Critères d'évaluation

#### 1- Critères éliminatoires

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives et à la qualification des candidats pour l'Ouverture des propositions financières.

1. Dossier administratif incomplet ou au moins une des pièces administratives non conformes ;
2. Dossier financier incomplet ;
3. Note technique inférieure à 80% de l'ensemble des critères essentiels ;
4. Présence d'une pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
5. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de marché et de non appartenance à la liste des entreprises défaillantes au cours des trois (03) dernières années (document à joindre dans le dossier administratif) ;
6. Absence de renseignement d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;
7. Refus de l'acceptation de prise en compte des corrections arithmétique effectuées par la sous-commission d'analyse.

#### 2- Critères essentiels

1. Références en prestations dans le domaine concerné : **30 points** ;
2. Personnel Technique d'encadrement : **40 points** ;
3. Note méthodologique : **15 points** ;
4. Moyens matériels et logistiques : **08 points** ;
5. Attestation de visite de site **01 point** ;
6. Capacité financière : **02 points** ;
7. Présentation de l'offre : **02 points**.
8. Preuves d'acceptation des conditions du marché **02 points**.

**Les détails figurent dans la grille de notation contenue dans le RPAO.**

**Toute offre n'ayant pas satisfait aux critères éliminatoires sera rejetée.**

#### Méthode de sélection du consultant

Le consultant sera choisi par la méthode de sélection « **QUALITE-COUT** » conformément aux procédures décrites dans le présent Dossier d'Appel d'Offres. Offres conformes pour l'essentiel et dont les notes techniques obtenues sont au moins égales à 80% de l'ensemble des critères essentiels.

### 15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la mieux disante et remplissant les capacités administratives et techniques requises.

### 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour le dépôt.

## 17. Renseignements Complémentaires

Des renseignements complémentaires d'ordre technique, peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction de la Maintenance de la société Aéroports du Cameroun S.A., sise à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, **Tél. 222 23 36 02 postes384/531.**

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants :

- MINMAP : **673 20 57 25 / 699 37 07 48 ;**
- CONAC : **222 20 37 32 / 658 26 26 82.**
- CONAC: **numéro d'urgence 1517.**

YAOUNDE le 30 Décembre 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**OWONA ASSOUMOU Thomas**

## COMMUNE DE BANYO

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 06/ DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT À BANYO COMMUNE DE BANYO,  
DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.**

**FINANCEMENT**  
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Dans le cadre du Projet du Développement de l'Elevage (PRODEL) dont l'objectif de développement (ODP) est d'améliorer la productivité des systèmes de production sélectionnés, la commercialisation de leurs produits pour leurs bénéficiaires ciblés et d'apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise éligible ou d'urgence dans le secteur de l'élevage, la Commune de Banyo a obtenu du PRODEL un financement et envisage LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT A BANYO, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux seront exécutés par l'entreprise et comprennent les corps d'état suivants :

Les travaux préparatoires;  
Les terrassements;  
La fondation;  
Le béton en fondation;  
La menuiserie métallique;  
La peinture  
Les aspects socio environnementaux;  
La communication

### 3. Cout Prévisionnel

**Neuf million cinq cent quarante mille.**

### 4. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

### 5. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BANYO.

### 6. Acquisition du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de BANYO, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de BANYO, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paiement d'une quittance non remboursable de **10 000 (dix mille) francs** à la Recette Municipale de Banyo à partir de la date de signature du présent avis pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

## 7. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre recippisé de dépôt. L'enveloppe cachetée portera la mention :

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. La date limite de réception des offres est fixée au 22 JAN 2021, à 10 heures à la Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain.

## 8. Delai de Livraison

Quatre vingt-dix (90) jours.

## 9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé pÉlNê Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **Cent quatre-vingt-dix mille huit cents (190 800) FCFA**. La caution devra rester valable Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

## 10. Recevabilité des Offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONN° 006/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28/12/2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN QUAI D'EMBARQUEMENT A BANYO, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».**

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être Impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois. Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

## 11. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. Date et heure d'ouverture des plis : Le 22 JAN 2021 à 11 heures dans la Salle des actes de la Commune de BANYO.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de BANYO, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

## 12. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

#### a) prestataire non enregistré

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai réglementaire de 48 heures ;
- Qualifications non satisfaisante aux conditions de qualifications requises (fournir les références d'exécution d'un projet de construction d'un montant inférieur ou égal à 9 000 000 frs. Première et dernière page du contrat et le procès-verbal de réception du marché au cours des trois (03) dernières années)
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur à 22/27);
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

#### b) prestataire de la liste restreinte

Absence de la caution de soumission ;

Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai réglementaire de 48 heures ;

Insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur à 22/27);

Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;

Omission d'un prix unitaire quantifié ;

Modification des quantités du cadre du devis ;

Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

## 13. Attribution

Le Maire de la Commune de Banyo, invite le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire a présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra : une Attestation de non faillite, une attestation de non redevance, Une Attestation de non exclusion par l'ARMP et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

Muni de ces certificats, Le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission de Passation des Marchés.

Si le soumissionnaire déclaré attributaire provisoire ne peut constituer un dossier administratif satisfaisant. Le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, établira un procès-verbal confirmant la défaillance du soumissionnaire à présenter son dossier administratif et le remettra au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau et soumettre un rapport d'évaluation amendé, justifiant du rejet de l'offre initialement retenue, et établissant une nouvelle proposition d'attribution conforme à l'évaluation.

Si Le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, n'accepte pas la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés, il établira un procès-verbal justifiant de son refus sur base objective et le remettra au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau. En cas de désaccord sur les conclusions de l'évaluation et la sélection de l'attributaire, l'Autorité de Marché sera saisie pour arbitrage.

## 14. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date de dépôt des offres.

BANYO le 28 Décembre 2020

Le MAIRE

**GARBA SOULE**

## COMMUNE DE BANYO

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 009/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28 DEC 2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE, EQUIPE DE (02) ABREUVOIRS (01 PETIT BETAIL+01 GROS BETAIL) DANS LA LOCALITE DE BANYO COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA FINANCEMENT : PRODEL/COMMUNE DE BANYO**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Cout Prévisionnel

Montant prévisionnel TTC est de **22 061 250 FCFA (vingt deux millions soixante un mille deux cent cinquante)**

### 2. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

### Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

### 3. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BANYO

### 4. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Banyo, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paiement d'une quittance non remboursable de **20 000 (vingt mille) francs** à la Recette Municipale de Banyo à partir de la date de signature du présent avis pendant les jours ouvrables, entre **07 heures 30 et 15 heures 30 minutes**, dès publication du présent Avis.

## 5. Remises des offres

1. Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Set-vice Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre recippisé de dépôt.
2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

*« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 009/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28 DEC 2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PASTORAL A ENERGIE SOLAIRE, EQUIPE DE (02) ABREUVOIRS (01 PETIT BETAIL+01 GROS BETAIL) DANS LA LOCALITE DE BANYO COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».*

## Date et heure limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des offres ..... **Le 22 Janvier 2021, à 10 heures**

Lieu de dépôt ..... **Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain.**

## 6. Delai de Livraison

Délai d'Exécution (en Jours calendaires) est de **Quatre vingt-dix (90) jours.**

## 7. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **quatre cent quarante un mille deux cent vingt-cinq (441 225) FCFA**. La caution devra rester valable **Quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être Impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

## 8. Ouverture des Plis

1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis ..... **Le 22 Janvier à 11 heures**

Lieu d'ouverture des plis ..... **Salle des actes de la Commune de Banyo**

2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Banyo, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

*BANYO le 28 Décembre 2020*

*Le MAIRE*

**GARBA SOULE**

# COMMUNE DE BANYO

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 07/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 TRAVAUX DE MATERIALISATION DE PISTES A BETAIL DANS LA COMMUNE DE BANYO, LOT 1 : MAYO KELELE-SAMBOLABO (25KM), LOT 2 : 2E POINT D'ABREUVEMENT MAYO FOROU NGOUM (10KM), LOT 3 : AIRE DE PATURAGE DE NGOUM FOULBE (10KM), DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.**

**FINANCEMENT**  
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre du Projet du Développement de l'Elevage (PRODEL) dont l'objectif de développement (ODP) est d'améliorer la productivité des systèmes de production sélectionnés, la commercialisation de leurs produits pour leurs bénéficiaires ciblés et d'apporter une réponse immédiate et efficace en cas de crise éligible ou d'urgence dans le secteur de l'élevage, la Commune de Banyo a obtenu du PRODEL un financement et envisage LA REALISATION DES TRAVAUX DE MATERIALISATION DE PISTES A BETAIL DANS LA COMMUNE DE BANYO, lot 1 : MAYO KELELE-SAMBOLABO (25km), lot 2 : 2e POINT D'ABREUVEMENT MAYO FOROU NGOUM (10km), lot 3 : AIRE DE PATURAGE DE NGOUM FOULBE (10km) DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

## 2. Consistance des prestations

**Les travaux seront exécutés par l'entreprise et comprennent les corps d'état suivants :**

- LES TRAVAUX PREPARATOIRES ;
- LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT (FOUILLES) ;
- LA MAÇONNERIE (FABRICATION DES BORNES) ;
- LE REVETEMENT DES BORNES DE LA PEINTURE ;
- LA POSE DES BORNES.

## 3. Cout Prévisionnel

21 763 125 FCFA

## 4. Allotissement

Les prestations objets du présent appel d'offres sont réparties en 03 lots.

## 5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

## 6. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BANYO.

## 7. Acquisition du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de BANYO, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de BANYO, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paiement d'une quittance non remboursable de **20 000 (vingt mille) francs** à la Recette Municipale de Banyo à partir de la date de signature du présent avis pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

## 8. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre recippé de dépôt. L'enveloppe cachetée portera la mention :

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. La date limite de réception des offres est fixée au 22 JAN 2021, à 10 heures à la Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain.

## 9. Delai de Livraison

Cent vingt (120) jours

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **quatre cent trente cinq mille deux cent soixante trois (435 263) FCFA**. La caution devra rester valable Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

## 11. Recevabilité des Offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 007/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28/12/2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE MATERIALISATION DE PISTES A BETAIL DANS LA COMMUNE DE BANYO, lot 1 : MAYO KELELE-SAMBOLABO (25km), lot 2 : 2e POINT D'ABREUVEMENT MAYO FOROU NGOUM (10km), lot 3 : AIRE DE PATURAGE DE NGOUM FOULBE (10km), DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».**

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être Impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois. Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

## 12. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. Date et heure d'ouverture des plis : Le 22 JAN 2021 à 11 heures dans la Salle des actes de la Commune de BANYO.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de BANYO, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

### 13. Critères d'évaluation

#### Critères éliminatoires

##### a) prestataire non enregistré

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai réglementaire de 48 heures ;
- Qualifications non satisfaisante aux conditions de qualifications requises (fournir les références d'exécution d'un projet de construction d'un montant inférieur ou égal à 9 000 000 frs. Première et dernière page du contrat et le procès-verbal de réception du marché au cours des trois (03) dernières années)
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

##### b) prestataire de la liste restreinte

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai réglementaire de 48 heures ;
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

### 14. Attribution

Le Maire de la Commune de Banyo, invite le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire a présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra : une Attestation de non faillite, une attestation de non redevance, Une Attestation de non exclusion par l'ARMP et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

Muni de ces certificats, Le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission de Passation des Marchés.

Si le soumissionnaire déclaré attributaire provisoire ne peut constituer un dossier administratif satisfaisant. Le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, établira un procès-verbal confirmant la défaillance du soumissionnaire à présenter son dossier administratif et le remettra au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau et soumettre un rapport d'évaluation amendé, justifiant du rejet de l'offre initialement retenue, et établissant une nouvelle proposition d'attribution conforme à l'évaluation.

Si Le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, n'accepte pas la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés, il établira un procès-verbal justifiant de son refus sur base objective et le remettra au Président de la Commission Interne de Passation des Marchés qui devra se réunir à nouveau. En cas de désaccord sur les conclusions de l'évaluation et la sélection de l'attributaire, l'Autorité de Marché sera saisie pour arbitrage.

### 15. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date de dépôt des offres.

BANYO le 28 Décembre 2020

Le MAIRE

**GARBA SOULE**

## COMMUNE DE BANYO

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 008//DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28 DEC 2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 DCELLULES DANS LES LOCALITES DE MBAMTI KATARKO ET MAYO FOROU, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA FINANCEMENT : PRODEL/COMMUNE DE BANYO**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Cout Prévisionnel

Montant prévisionnel TTC est de **40 545 000 CFA (quarante millions cinq cent quarante cinq mille)**

### 2. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

### Langue de l'offre

L'offre, ainsi que tous tes documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

### 3. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de BANYO, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Banyo, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paiement d'une quittance non remboursable de **60 000 (soixante mille) francs** à la Recette Municipale de Banyo à partir de la date de signature du présent avis pendant les jours ouvrables, entre **07 heures 30 et 15 heures 30 minutes**, dès publication du présent Avis.

### 4. Remises des offres

1. Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre recipissé de dépôt.

2. L'enveloppe cachetée portera la mention :

*« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°008//DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 28 DEC 2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES DANS LES LOCALITES DE MBAMTI KATARKO ET MAYO FOROU, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.*

*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».*

*Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.*

*Date limite de réception des offres ..... **Le 22 JANV 2021, à 10 heures***

*Lieu de dépôt ..... **Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain***

## 5. Delai de Livraison

Délai d'Exécution (en jours calendaires) est de **Quatre vingt-dix (90) jours**

## 6. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **huit cent dix mille neuf cent (810 900) FCFA**.

La caution devra rester valable **Quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable

## 7. Ouverture des Plis

1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

Date et heure d'ouverture des plis ..... **Le 22 JANV 2021, à 11 Heures**

Lieu d'ouverture des plis ..... **Salle des actes de la Commune de Banyo**

2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés au| Commune de Banyo, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des pliS

*BANYO le 28 Décembre 2020*

*Le MAIRE*

**GARBA SOULE**

## COMMUNE DE MAYO-HOURNA

**DEMANDE COTATION N°023/DDC/C-MH/CIPM-AI/2020 DU 21/12/2020 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PASTORAUX EQUIPES DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS CERTAINES LOCALITES A FORT POTENTIEL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA:• LOT 1 :AIRE DE PATURAGE DE GUERETE• LOT 2:AIRE DE PATURAGE D'OURO GARGA/SABONGARI• LOT 3 :AIRE DE PATURAGE DE BANGLI/BLAMOUSA COMMUNE DE MAYO HOURNA/PRODEL**

### **FINANCEMENT**

BUDGET AUTONOME (BA) , PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### **1. Objet**

TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PASTORAUX EQUIPES DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS CERTAINES LOCALITES A FORT POTENTIEL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA:

- **LOT 1** :AIRE DE PATURAGE DE GUERETE
- **LOT 2**:AIRE DE PATURAGE D'OURO GARGA/SABONGARI
- **LOT 3** : AIRE DE PATURAGE DE BANGLI/BLAMOUSA

### **2. Allotissement**

Le projet est divisé en **Trois (03) lots**.

### **3. Participation et origine**

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services du PRODEL dans le domaine d'intervention suivant :

**HYDRAULIQUE PASTORALE.** La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de Demande de Cotation.

### **4. Financement**

**COMMUNE DE MAYO HOURNA/PRODEL**

### **5. Consultation du Dossier**

Un Dossier de Demande de Cotations incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Mayo Hourna, Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage, pour le compte de la Commune Mayo Hourna, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le dossier de demande de cotations peut-être **retiré gratuitement** à la Mairie de la Commune de Mayo Hourna à Mayo Hourna (Secrétariat ladite Commune) ou à la Coordination Régionale de PRODEL-Zone 1 à Garoua au quartier Poumpourmé, à partir du **21/12/2020, pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes**, dès publication du présent Avis.

## 6. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Mayo Hourna le **11/01/2021 à 14h00**. Autorité Contractante, à Mairie de la Commune de Mayo Hourna à Barndaké (Secrétariat de ladite Commune).

L'enveloppe cachetée portera la mention :

**«AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N 023  
DDC/C-MH/CIPM-AI/2020 DU 21/12/2020 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES  
PASTORAUX EQUIPES DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND  
BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS  
CERTAINES LOCALITES A FORT POTENTIEL PASTORAL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA: LOT N°01 ;  
AIRE DE PATURAGE DE Guéréte. LOT N°2 : Aire de paturage de Ouro Garga Sabongari, LOT 3: Aire de  
paturage de Nakong, COMMUNE DE MAYO HOURNA,  
DEPARTEMENT DE LA BENOUE, RÉGION DU NORD.**

**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».**

## 7. Delai de Livraison

**QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS**

## 8. Ouverture des Plis

Les offres seront ouvertes le **11/01/2021 à 15h00** en séance par la commission Interne de Passation des Marchés de la commune de Mayo-Hourna, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux dates, heures et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

## 9. Attribution

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.

## 10. Durée Validité des Offres

n/a

## 11. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement, adressez-vous aux adresses suivantes : Mairie de la Commune de Mayo Hourna, Tél. : 699 36 68 45 ou à Unité de Coordination Régionale du PRODEL à Garoua, située au Quartier Poupoumré, Tél : 698 59 69 89/671 67 62 16/699 48 01 49, E-mail ; archives.zonel @outlook.com.

*GAROUA le 21 Décembre 2020*

*Le COORDONNATEUR NATIONAL*

**AHMADOU ABOUBAKAR**

# COMMUNE DE MAYO-HOURNA

**DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N°024/DDC/C-MH/CIPM-AI/2020 DU 21/12/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (3) PARCS D'INTERVENTION ZOO-SANITAIRE DANS CERTAINES LOCALITES A FORT POTENTIEL PASTORAL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA : LOT 1 : AIRES DE PATURAGE DE MAYO HOURNA CENTRE ET DE KOSKARI LOT 2 : AIRE DE PATURAGE D'OURO ARDO**

## **FINANCEMENT**

BUDGET AUTONOME (BA) , PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## **1. Objet**

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (3) PARCS D'INTERVENTION ZOO-SANITAIRE DANS CERTAINES LOCALITES A FORT POTENTIEL PASTORAL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA :**  
**LOT 1 : AIRES DE PATURAGE DE MAYO HOURNA CENTRE ET DE KOSKARI**  
**LOT 2 : AIRE DE PATURAGE D'OURO ARDO**

## **2. Allotissement**

Le projet est divisé en deux (02) lots

## **3. Participation et origine**

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un Dossier de Demande de préqualification et étant enregistrées par le PRODEL dans le domaine d'intervention concerné. La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de Demande de Cotation.

## **4. Financement**

COMMUNE DE MAYO HOURNA/PRODEL

## **5. Consultation du Dossier**

Un Dossier de Demande de Cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Mayo Hourno, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Mayo Hourna, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le Dossier de Demande de Cotations peut-être retiré gratuitement à la Commune de Mayo Hourna ou à l'Unité de Coordination Régionale du PRODEL ZONE1 à Garoua, Quartier Poumpoum à 200 mètres du Stade Municipal à partir du 21/12/2020, pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

## **6. Remises des offres**

Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée et adressée au Maire de la Commune de Mayo Hourna (Autorité Contractante), à déposer à la Mairie de Mayo Hourno, contre une décharge. **le 11/01/2021 à 14h00**

**L'enveloppe cachetée portera la mention : «AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°024/DDC/CMH/CIPM-AI/2020 DU POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS (3) PARCS D'INTERVENTION ZOO-SANITAIRE DANS CERTAINES LOCALITES A FORT POTENTIEL PASTORAL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA : LOT N° AIRE (S) DE PATURAGE DE**

**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».**

## 7. Delai de Livraison

**QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS**

## 8. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo Hourna le **11/01/2021 à 15h00** en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à l'heure, à l'adresse et à l'adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

## 9. Attribution

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo Hourna, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

## 10. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement, adressez-vous aux adresses suivantes : Mairie de la Commune de Mayo Hourna, Tél. : 699 36 68 45 ou à l'Unité de Coordination Régionale du PRODEL à Garoua, située au Quartier Poupouméré, Tél : 698 59 69 89/671 67 62 16/699 48 01 49, E-mail ; archives.zonel @outlook.com.

*GAROUA le 21 Décembre 2020*

*Le MAIRE*

**AHMADOU ABOUBAKAR**

## COMMUNE DE MAYO-HOURNA

**AVIS DE CONSULTATION DE DOSSIER DEMANDE DE COTATION N°025/DDC/C.MH/CIPM/2020 DU 22/12/2020 POUR LA MATÉRIALISATION DE 42 KM DE PISTES À BÉTAIL DANS CERTAINES LOCALITÉS À FORT POTENTIEL PASTORAL DE LA COMMUNE DE MAYO HOURNA, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD**

### **FINANCEMENT**

BUDGET AUTONOME (BA) , PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### **1. Objet**

**Matérialisation de 42 km de pistes à bétail dans certaines localités à fort potentiel pastoral de la Commune de Mayo Hournna, Département de la Bénoué, Région du Nord**

### **2. Allotissement**

Lot unique

### **3. Participation et origine**

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux Entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services régionaux du PRODEL dans le domaine d'intervention suivant: **INFRASTRUCTURES PASTORALES**. La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute Entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

### **4. Financement**

Financement Commune de Mayo Hournna/PRODEL

### **5. Consultation du Dossier**

Un Dossier de Demande de Cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par Maire de la Commune de Mayo Hournna, Autorité Contractante, pour le compte du Maire de la Commune de Mayo Hournna, Maître d'Ouvrage, à toute Entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

### **6. Acquisition du Dossier**

Le Dossier de Demande de Cotation peut-être **retiré gratuitement** à la Mairie de Mayo Hournna à Mayo Hournna (Secrétariat ladite Commune), ou à PRODEL Zone 1 à Garoua, quartier POUMPOUMRE à 200m du stade municipal à partir du **22/12/2020 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.**

## 7. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Mayo Houna, Autorité Contractante, à Mairie de Mayo Houna à Barndaké (Secrétariat de la Commune de ladite commune), sis au secrétariat de la Mairie de Mayo Houna **le 12012021 à 14h00**.  
L'enveloppe cachetée portera la mention :

**« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N°025/DDC/C.MH/CIPM/2020 DU 22/12/2020 pour  
les  
travaux de matérialisation/bornage de 42 Km de pistes à bétail dans certaines localités à fort potentiel  
pastoral de  
la Commune de Mayo Houna, Département du Bénoué, Région du Nord,  
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

## 8. Delai de Livraison

**Cent vingt (120) jours**

## 9. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts **le 12012021 à 15h00** en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo Houna en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

## 10. Attribution

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo Houna, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

## 11. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement, adressez-vous aux adresses suivantes : Mairie de la Commune de Mayo Houna, Tél. : 699 36 68 45 ou à Unité de Coordination Régionale du PRODEL à Garoua, située au Quartier Poupouméré, Tél : 698 59 69 89/671 67 62 16/699 48 01 49, E-mail ; archives.zone1@outlook.com.

*GAROUA le 21 Décembre 2020*

*Le MAIRE*

**AHMADOU ABOUBAKAR**

## COMMUNE DE MAYO-HOURNA

**AVIS DE CONSULTATION DE DOSSIER DEMANDE DE COTATION N°026/DDC/C.MH/CCPM-AI/2020 DU 22/12/2020 POUR LA MATERIALISATION/BORNAGE DE 30 KM LINÉAIRES AUTOUR DE 1 AIRE DE PÂTURAGE DE BLAMOUSA, COMMUNE DE MAYO HOURNA**

### FINANCEMENT

BUDGET AUTONOME (BA) , PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

**Materialisation/bornage de 30 km linéaires autour de 1 aire de pâturage de Blamoussa, Commune de Mayo Hourna**

### 2. Allotissement

Lot unique

### 3. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux Entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services régionaux du PRODEL dans le domaine d'intervention suivant: **INFRASTRUCTURES PASTORALES**. La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute Entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

### 4. Financement

Financement Commune de Mayo Hourna/PRODEL

### 5. Consultation du Dossier

Un Dossier de Demande de Cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Mayo Hourna, Autorité Contractante, pour le compte du Maire de la Commune de Mayo Hourna, Maître d'Ouvrage, à toute Entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

### 6. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut-être **retiré gratuitement** à la Mairie de Mayo Hourna à Borndake (Secrétariat ladite Commune], ou à PRODEL Zone 1 à Goroua, quartier POUMPOUMRE à 200m du stade municipal à partir du 22/12/2020 pendant les jours ouvrables, entre **08 heures et 15 heures 30**, dès publication du présent Avis.

### 7. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Mayo Hourna, Autorité Contractante, à Mairie de Mayo Hourna à Barndaké (Secrétariat de la Commune de ladite commune), sis au secrétariat de la Mairie de Mayo Hourna le **12/01/2021 à 14h00**. L'enveloppe cachetée portera la mention :

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N°026/DDC/C.MH/CCPM-AI/2020 DU 22/12/2020 pour les travaux de matérialisation/bornage de 30 Km linéaires autour de l'aire de pâturage de Blamoussa, Commune de Mayo Hourna, Département du Benoué, Région du Nord, "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».**

## 8. Delai de Livraison

Cent vingt (120) jours

## 9. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance le **12/01/2021 à 15h00** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo Houna en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

## 10. Attribution

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo Houna, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

## 11. Durée Validité des Offres

n/a

## 12. Renseignements Complémentaires

Pour tout renseignement, adressez-vous aux adresses suivantes : **Mairie de la Commune de Mayo Houna, Tél. 699 36 68 45** ou à **Unité de Coordination Régionale du PRODEL à Garoua, située au Quartier Poupoumré, Tél : 698 59 69 89/671 67 62 16/699 48 01 49**, E-mail : [archives.zonel@outiook.com](mailto:archives.zonel@outiook.com).

*GAROUA le 22 Décembre 2020*

*Le MAIRE*

**AHMADOU ABOUBAKAR**

# CAMEROON AIRLINES CORPORATION

**COMMUNIQUE N° 048/C/QC/ DG/DAC/DMG/SMP/2020 DU 30/12/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°003/AONO/CAMAIR-CO/CIPM/2020 DU 24/11/2020 POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX DE LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (CAMAIR-CO).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMEROON AIRLINES CORPORATION (Camair-Co) COMMUNIQUE :**

Par Décision n°030/D/QC/DG/DAC/DMG/SMP/2020 du **30/12/2020** l'entreprise ci-après, a été retenue comme attributaire de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres susmentionné :

<b>Maître d'Ouvrage</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant TTC (en FCFA)</b>	<b>Délai d'exécution</b>
Camair-Co	<b>P2PRO Sarl</b> BP 4135 Douala Tél: 699 95 98 67/699 94 76 14 Email: <a href="mailto:p2pro2011@yahoo.fr">p2pro2011@yahoo.fr</a>	- <b>38 837 340</b>	Douze (12) mois

Elle est par conséquent invitée à prendre attache avec les services compétents de la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co), en vue de la finalisation du dossier y afférent.

Les autres soumissionnaires sont priés de passer retirer leurs offres à la Cameroon Airlines Corporation (Camair-Co) dans un délai maximum de Quinze (15) jours, faute de quoi celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué vaut mainlevée de caution./-

*DOUALA le 30 Décembre 2020*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***NJIPENDI KUOTU Louis Georges***

# AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**COMMUNIQUE N° 09 DU 30 DÉCEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHE POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNERAIRES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 05/AONO/APN/CIPM/2020 du 10 novembre 2020 pour la souscription d'une police d'assurance maladie, assistance évacuation sanitaire et frais funéraires à l'Autorité Portuaire Nationale au titre de l'exercice 2021, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

La Compagnie d'assurance attributaire du marché susmentionné est invitée à se présenter dans un délai de cinq (05) jours, dès publication du présent communiqué, à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites. /-

YAOUNDE le 30 Décembre 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**YOUMBA Josué**

# AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**COMMUNIQUE N° 10 DU 30 DÉCEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) POUR LES EXERCICES 2021-2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 06/AONO/APN/CIPM/2020 du 13 novembre 2020 pour la souscription des polices relatives à la protection du patrimoine de l'Autorité Portuaire Nationale pour les exercices 2021-2022, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

La Compagnie d'assurance attributaire du marché susmentionné est invitée à se présenter dans un délai de cinq (05) jours, dès publication du présent communiqué, à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites. /-

YAOUNDE le 30 Décembre 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**YOUMBA Josué**

# AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**COMMUNIQUE N° 09 DU 30 DÉCEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNÉRAIRES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 05/AONO/APN/CIPM/2020 du 10 novembre 2020 pour la souscription d'une police d'assurance maladie, assistance évacuation sanitaire et frais funéraires à l'Autorité Portuaire Nationale au titre de l'exercice 2021, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

La Compagnie d'assurance attributaire du marché susmentionné est invitée à se présenter dans un délai de cinq (05) jours, dès publication du présent communiqué, à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites. /-

YAOUNDE le 30 Décembre 2020

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**YOUMBA Josué**

# AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**COMMUNIQUE N° 10 DU 30 DÉCEMBRE 2020 PORTANT PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DEFINITIVE DU MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) POUR LES EXERCICES 2021-2022**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN), COMMUNIQUE :**

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 06/AONO/APN/CIPM/2020 du 13 novembre 2020 pour la souscription des polices relatives à la protection du patrimoine de l'Autorité Portuaire Nationale pour les exercices 2021-2022, les résultats dudit Appel d'Offres se présentent comme suit :

La Compagnie d'assurance attributaire du marché susmentionné est invitée à se présenter dans un délai de cinq (05) jours, dès publication du présent communiqué, à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale (APN), pour l'établissement du marché correspondant.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été sélectionnés sont priés de passer retirer leurs soumissions sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, leurs offres seront détruites. /-

YAOUNDE le 30 Décembre 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**YOUMBA Josué**

# MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

**DECISION N°606/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 09 DECEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS A LA CONSULTATION DE GRE A GRE N° 72/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020 DU 07 OCTOBRE 2020 POUR LA FOURNITURE EN URGENCE DE 450 CITERNES DE 5000 LITRES EN NEUF (09) LOTS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

Vu La loi n°2018/012 du 14 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;  
 Vu La loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;  
 Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
 Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
 Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;  
 Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
 Vu Le décret n°2020/3221/PM du 22 Juillet 2020 fixant la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ;  
 Vu La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécutions du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2020 ;  
 Vu La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;  
 Vu l'autorisation de gré à gré N°4717/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/CEA5 du 07 octobre 2020 ;  
 Vu le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Les entreprises ci-après désignées sont attributaires des Marchés relatifs à la Consultation N° 72/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020 du 07 Octobre 2020 pour la fourniture en urgence de 450 citernes de 5000 litres en neuf (9) lots de la manière suivante :

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC en FCFA	DELAI (JOURS)	FINANCEMENT/ IMPUTATION
72	01	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	SOCIETE PARAMOUNT SARL	53 662 500	30	FONDS CAS COVID-19 FONDS CAS COVID-19
	02	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	SOCIETE PARAMOUNT SARL	53 662 500	30	
	03	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	SOCIETE PARAMOUNT SARL	53 662 500	30	

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT en FCF
72	04	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	ETABLISSEMENTS NELEDJI	53 662 5
	05	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	ETABLISSEMENTS COMPAGNIE CENTRALE D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN	53 662 5
	06	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	ETABLISSEMENTS SAB	53 662 5
	07	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	ETABLISSEMENTS SIFCAM	53 662 5
	08	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	ETABLISSEMENTS LA ROSE	53 662 5
	09	Fourniture en urgence de 50 citernes de 5000 litres	TCHARICAM ENTERPRISE	53 662 5

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

YAOUNDE le 9 Décembre 2020

Le *MINISTRE*

**NALOVA LYONGA**

# MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

**DECISION N°602/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG/ DU 09 DECEMBRE 2020 PORTANT  
ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS À LA CONSULTATION DE GRÉ À GRÉ N°  
69/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;  
Vu La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;  
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;  
Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu La circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2019 ;  
Vu La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;  
Vu la proposition d'attribution n°141 du 30 Novembre 2020 de la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Ministère des Enseignements Secondaires.

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Les entreprises ci-après désignées sont attributaires des Contrats relatifs à la Consultation de Gré à Gré N°69/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020 pour la Fourniture des matériels des Examens et Concours au Ministère des Enseignements Secondaires en cinq (05) lots de la manière suivante :

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
69	1	Fourniture des matériels des Examens et Concours au Ministère des Enseignements Secondaires	ETABLISSEMENT SOMEL	Régie d'avance DECC-N° 25-034-9 EXERCICE 2020	36 614 520	30
	2	Fourniture des matériels des Examens et Concours au Ministère des Enseignements Secondaires	ETABLISSEMENT TSDUROCHER		37 022 355	30
	3	Fourniture des matériels des Examens et Concours au Ministère des Enseignements Secondaires	ETABLISSEMENT SALL PRINT GRAPHIC		53 602 458	30
AVIS N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	IMPUTATION	MONTANT TTC FCFA	DELAIS (JOURS)
69	4	Fourniture des matériels des Examens et Concours au Ministère des Enseignements Secondaires	SOPECAM	Régie d'avance DECC-N° 25-034-9 EXERCICE 2020	44 898 352	30
	5	Fourniture des matériels des Examens et Concours au Ministère des Enseignements Secondaires	ETABLISSEMENT TSGMA		80 948 450	30

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 9 Décembre 2020

Le MINISTRE

**NALOVA LYONGA**

# AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**DECISION N° 7197/DG/APN/2020 DU 30 OCTOBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCE RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) POUR LES EXERCICES 2021-2022**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**

**COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA VALEUR,**

**Vu la Constitution ;**

**Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;**

**Vu la loi n°2018/12 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres entités publiques ;**

**Vu la loi n° 2020-018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;**

**Vu le Décret n°2019/172 du 05 avril 2019 portant réorganisation de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) ;**

**Vu le Décret n°2009/212 du 23 juin 2009 portant nomination de Monsieur YOUMBA Josué, Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale ;**

**Vu le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;**

**Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**

**Vu la Résolution n°441/CA/APN/62 du 30 décembre 2019 adoptant le projet de performance de l'APN au titre de l'exercice 2020 ;**

**Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;**

**Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°06/AONO/APNCIPM/2020 du 13 novembre 2020 pour la souscription des polices d'assurance relatives à la protection du patrimoine de l'Autorité Portuaire Nationale pour les exercices 2021-2022 ;**

**Vu la lettre n° 32/20/CIPM/APN du 24 décembre 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'APN et l'accord du Directeur Général y relatif.**

**Considérant les nécessités de service,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>– La Compagnie d'assurance ci-après, citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée. Il s'agit de :**

Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montants TTC (en FCFA)	Lieu de réalisation	Durée
APN	<b>CHANAS ASSURANCES SA</b>  BP 109 Douala  Tél. (237) 233.42.14.74/679.80.39.83/  699.30.27.13  Fax. (237) 233.42.99.60	<b>58.468.280</b>	Yaoundé, Douala, Kribi et Limbé	Deux (02) ans, 1 <sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022

**Article 2** - La dépense afférente sera imputée au Budget Programme de l'Autorité Portuaire Nationale, Exercice 2021, Imputation 2021-603-33-330407-670 400, et mandatée au nom de CHANAS ASSURANCES SA BP 109 Douala, Tél. (237) 233.42.14.74/679.80.39.83/699.30.27.13 Fax. (237) 233.42.99.60

**Article 3** - L'adjudicataire susvisé est invité à se présenter à l'APN pour l'établissement du marché correspondant. La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 30 Décembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**YOUMBA Josué**

# AUTORITÉ PORTUAIRE NATIONALE

**DECISION N°7196 /DG/APN/2020 DU 30 DÉCEMBRE 2020 PORTANT ATTRIBUTION MARCHÉ POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE, ASSISTANCE-EVACUATION SANITAIRE ET FRAIS FUNÉRAIRES A L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE (APN) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE**

**COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA VALEUR,**

**Vu la Constitution ;**

**Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;**

**Vu la loi n°2018/12 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres entités publiques ;**

**Vu la loi n° 2020-018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;**

**Vu le Décret n°2019/172 du 05 avril 2019 portant réorganisation de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) ;**

**Vu le Décret n°2009/212 du 23 juin 2009 portant nomination de Monsieur YOUMBA Josué, Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale ;**

**Vu le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des contrôles financiers ;**

**Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**

**Vu la Résolution n°441/CA/APN/62 du 30 décembre 2019 adoptant le projet de performance de l'APN au titre de l'exercice 2020 ;**

**Vu la Circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2020 ;**

**Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°05/AONO/APNCIPM/2020 du 10 novembre 2020 pour la souscription d'une police d'assurance maladie, assistance évacuation sanitaire et frais funéraires à l'Autorité Portuaire Nationale au titre de l'exercice 2021 ;**

**Vu la lettre n° 033 /20/CIPM/APN du 24 décembre 2020 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'APN et l'accord du Directeur Général y relatif.**

**Considérant les nécessités de service,**

**D E C I D E :**

**Article 1<sup>er</sup>– La Compagnie d'assurance ci-après, citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la**

consultation susmentionnée. Il s'agit de :

Maître d'Ouvrage	Entreprise	Montants TTC (en FCFA)	Lieu de réalisation	Durée
APN	AXA CAMEROUN  BP 4 068 Douala  Tél. (237) 233.42.31.59/233.42.31.71  Fax. (237) 233.42.64.53	78.958.168	Yaoundé, Douala, Kribi et Limbé	Un (01) an, 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021

**Article 2 - La dépense afférente sera imputée au Budget Programme de l'Autorité Portuaire Nationale, Exercice 2021, Imputations 2021-601-1101-110101-620 900, 2021-602-2101-210101-620 900, 2021-603-3101-310101-620 900 et mandatée a nom de AXA CAMEROUN BP 4 068 Douala, Tél. (237) 233.42.31.59/233.42.31.71 Fax. (237) 233.42.64.53**

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**YOUMBA Josué**

**Article 3 – L'adjudicataire susvisé est invité à se présenter à l'APN pour l'établissement du marché correspondant. La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-**

# MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

**DECISION N°626/20/D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/DEG DU 21 DECEMBRE 2020 PORTANT  
ATTRIBUTION DES CONTRATS RELATIFS A LA CONSULTATION DE GRE A GRE N°  
71/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020 DU 07 OCTOBRE 2020 POUR LA FOURNITURE EN URGENCE DE 9 100  
CARTONS DE SAVONS ET 6 000 GELS HYDROALCOOLIQUES EN QUATORZE (14) LOTS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

Vu La loi n°2018/012 du 14 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ;

Vu La loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020;

Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;

Vu le décret n°22018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;

Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu Le décret n°2020/3221/PM du 22 Juillet 2020 fixant la répartition de la Dotation du Fonds Spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économiques et sociales ;

Vu La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécutions du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2020 ;

Vu La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;

Vu l'autorisation de gré à gré N°4717/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMAG/CE5/CEA5 du 07 octobre 2020;

Vu le rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres.

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Les entreprises ci-après désignées sont attributaires des Marchés relatifs à la Consultation N° 71/GG/MINESEC/DRFM/CIPM/2020 du 07 Octobre 2020 pour la fourniture en urgence de 9 100 cartons de savons et 6 000 gels hydroalcooliques en quatorze (14) lots de la manière suivante :

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC en FCFA	DELAI (JOURS)	FINANCEMENT/ IMPUTATION
71	01	Fourniture en urgence de 455 cartons de savons et 300 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS E.GE.TRA	9 007 500	30	FONDS CAS COVID-19
	02	Fourniture en urgence de 910 cartons de savons et 600 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS SANTANAINK.COM	18 015 000	30	

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TTC en FCFA	DELAI (JOURS)	FINANCEMENT/ IMPUTATION
-------	------	-------	---------------	---------------------	---------------	-------------------------

71	03	Fourniture en urgence  de 910 cartons de savons et 600 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  SANTANAINK.  COM	18 015 000	30	FONDS  CAS COVID-19
	04	Fourniture en urgence  de 455 cartons de savons et 300 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  YANG FUU JUNIOR	10 714 000	30	
	05	Fourniture en urgence  de 637 cartons de savons et 420 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  NELEDJI	12 610 500	30	
	06	Fourniture en urgence  de 637 cartons de savons et 420 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  NELEDJI	12 610 500	30	
	07	Fourniture en urgence  de 910 cartons de savons et 600 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  CAMPROP' NET PLUS	18 014 900	30	

08	Fourniture en urgence  de 910 cartons de savons et 600 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  MENTI GLOBAL  SERVICE Sarl	18 015 000	30
09	Fourniture en urgence  de 728 cartons de savons et 480 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  SANDALEY FILS	14 412 000	30
10	Fourniture en urgence  de 273 cartons de savons et 180 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  MENTI GLOBAL  SERVICE Sarl	5 404 500	30
11	Fourniture en urgence  774 cartons de savons et 510 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS  SANTANAINK.  COM	15 312 750	30

DC N°	LOTS	OBJET	ATTRIBUTAIRES	MONTANT en FCF
71	12	Fourniture en urgence 774 cartons de savons et 510 gels hydroalcooliques	ETABLISSEMENTS SANTANAINK. COM	15 312 7
	13	Fourniture en urgence de 364 cartons de savons et 240 gels hydroalcooliques	Ets CAMPROP' NET PLUS	7 205 96
	14	Fourniture en urgence de 364 cartons de savons et 240 gels hydroalcooliques	MADIBA ENTERPRISE	7 206 00

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout ou besoin sera. /-

YAOUNDE le 21 Décembre 2020

Le *MINISTRE*

**NALOVA LYONGA**

# PROGRAMME D'APPUI A LA SECURISATION ET A LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES AGROPASTORALES AU NORD CAMEROUN

**COMMUNIQUE N°0007/MINADER- MINEPIA/ASGIRAP/CSPM/CN/2020PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRES LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PROGRAMME D'APPUI À LA SÉCURISATION ET À LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES AGROPASTORALES AU NORD CAMEROUN (C2D/ASGIRAP) COMMUNIQUE :**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Appel d'offres ci-dessous, publié en procédure « national ouvert » a été déclaré infructueux :

Lot	Réf. de l'Appel d'offres	Motif(s)
1	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  004/AONO/PASGIRAP/GSPM-PCPAGEFA/2020 DU 24/08/2020 POUR  LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DES  FORAGES ET Puits PASTORAUX DANS LES REGIONS DE  L'ADAMAOUA, DE L'EXTREME NORD ET DU NORD	« OMISSION D'UN PRIX  UNITAIRE QUANTIFIE, EN  L'OCCURRENCE LA LIGNE  215 RELATIVE A LA  REHABILITATION DES  FORAGES DES VILLAGES  TITING 1 ET  YOKOTONDOU»

GAROUA le 28 Décembre 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

**SADOU HAMADOU ADAMA**

## COMMUNE DE KOBDOMBO

**ADDITIF N°008 RELATIF A LA REGULATION DU DAO N° 006 (BIS) /AONO/C-KBDO/SG/ CIPM/2020 DU 26 OCTOBRE 2020 EN POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE CERTAINES ARTERES DE LA VILLE DE KOBDOMBO PAR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CENT (100) LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN ONE EN PROCEDURE D'URGENCE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres
	<p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>N/A</p>
	<p><b>Lire plutot</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les dates de dépôt et d'ouverture des offres sont reportées au 12 Janvier 2021.</li> <li>2. Le délai de validité de la caution de soumission est de soixante (60) jours.</li> <li>3. L'incohérence relative aux nombres de sous critères éliminatoires a été corrigé et introduit dans les DAO mis en vente ou déjà achetés.</li> <li>4. Les articles 4(2b),17(6b),26(1)et 32(4) du RGAO ont été insérés dans les DAO des soumissionnaires.</li> <li>5. Les textes caducs notamment les décrets n°2012/076 du 08 Mars 2012 et N°2012/075 du 08 Mars 2012 ont été élagués.</li> <li>6. Conformément à l'article 47 du code des marchés publics, le contrôle externe de l'exécution des marchés publics est exercé par le Ministère chargé des Marchés Publics. A ce titre, il reçoit une copie des décomptes provisoires et vise le décompte définitif pour les marchés des travaux et non la Brigade Régionale de contrôle de l'exécution des marchés tel que stipulé dans l'article 21.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.</li> <li>7. Eu égard à l'article 90 du code des marchés publics tous missionnaires est tenu de produire en accompagnement à son offre, des pièces suivantes :</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les documents fournissant les renseignements sur son identification, sa localisation et la preuve qu'il est en activité ;</li> <li>● La copie de l'acte donnant pouvoir d'engager la société ;</li> <li>● L'Attestation de non faillite délivrée par une autorité compétente ;</li> <li>● L'Attestation délivrée par l'organisme chargée de la régulation des marchés publics certifiant que, le soumissionnaire n'est frappé d'aucune interdiction ou déchéance ;</li> <li>● Le cautionnement de soumission ;</li> <li>● Le quitus des autorités compétentes pour l'acquittement des impôts ;</li> <li>● Le quitus social délivré par l'administration chargée de la prévoyance sociale ;</li> <li>● Le certificat de catégorisation, le cas échéant.</li> <li>● Selon l'article 103 du même Code, lorsqu'à l'issue du dépouillement, il n'est enregistré aucune offre conformément aux prescriptions du DAO, le Maître d'Ouvrage publie la décision déclarant l'appel d'offres infructueux et la notifie au Président de la Commission de passation des marchés concernée, avec copie à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.</li> </ul> <p>Le reste sans changement.</p>

KOBDOMBO le 30 Décembre 2020

Le MAIRE

**ZE BIWOLE CAULIN**

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

ou

Point Focal

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....

# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)



## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 [www.armac.com](http://www.armac.com)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**

CONTACTS AGENCE

CONTACTS PROJET



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun  
☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09  
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26  
✉ infos@armac.com 🌐 www.armac.com

☎ 222 20 49 17  
🌐 Internet : pridesoft.armac.com  
✉ Email : pridesoft@armac.com